



Municipalité des Cèdres

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 522-2024**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 21 janvier 2025, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement numéro **522-2024** relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2025.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de l'hôtel de ville situé au 1060, chemin du Fleuve, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau ainsi que sur notre site internet à www.ville.lescedres.qc.ca

AVIS FAIT ET DONNÉ à Les Cèdres, ce 24^e jour du mois de janvier 2025.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 522-2024** aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 24 janvier 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24^e jour du mois de janvier 2025.

Chantal Primeau
Directrice des affaires juridiques
et greffière-trésorière adjointe